



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 5, numéro 13
Juillet-Septembre 2022
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

**CONFRONTATION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE AUX DEFIS
ENVIRONNEMENTAUX : DE RIO DE JANEIRO A PARIS COP 21**

Raïssa KENGE PAKU

Assistante à l'Université Pédagogique Nationale et Chercheure Associée à l'Institut de Recherche en
Géopolitique et d'Etudes Stratégiques/Kinshasa-RDC

RESUME

Plus de trois décennies déjà depuis que les questions environnementales ont fait irruption dans l'imaginaire des sociétés industrialisées et dès lors, elles sont devenues l'un des grands problèmes politiques mondiaux contemporains qui interpellent au plus haut point tous les Etats de la planète. C'est à ce titre que cette réflexion se propose d'analyser les différents défis environnementaux auxquels la communauté internationale est-elle confrontée, et relève à cet effet les avancées réalisées depuis la conférence de Rio de Janeiro, en passant par celle de Copenhague, jusqu'à chuter sur la conférence de Paris (COP 21).

Mots-clés : *confrontation, communauté internationale et défis environnementaux.*

ABSTRACT

More than three decades since environmental issues burst into the imagination of industrialized societies and since then, they have become one of the great contemporary global political problems that challenge all the States of the planet to the highest degree. It is in this respect that this reflection proposes to analyze the various environmental challenges facing the international community, and to this end notes the progress made since the Rio de Janeiro conference, through that of Copenhague, until falling on the Paris conference (COP 21).

Keywords : *confrontation, international community and environmental challenges.*

INTRODUCTION

C'est depuis le développement vertigineux de l'industrialisation et des essais nucléaires orchestrés par les grandes puissances qu'il se constate qu'en dehors des catastrophes naturelles, l'environnement mondial subit des atteintes graves dues aux activités humaines, lesquelles perturbent les équilibres écologiques. Ce fait désastreux nécessite une prise en compte sévère de la part des gouvernements des Etats, en ce sens que toute atteinte à l'environnement a des effets néfastes sur l'humanité toute entière. Cela étant, les succès d'une protection efficace de l'environnement tant à l'interne qu'à l'externe, passe par l'harmonisation des normes et de la mise sur pied des politiques publiques internationales réalistes.

C'est dans cette optique que plusieurs conférences internationales ont été convoquées par les Etats pour traiter ce grand problème, à l'issue desquelles les parties ont adoptées des conventions internationales et des protocoles, pour qu'ensemble, le combat de lutte contre la dégradation de l'environnement réussissent.

Eu égard à ce qui précède, la préoccupation de cette étude gravite autour des interrogations suivantes : Quel est le domaine d'action de politique internationale de l'environnement ? Comment les Etats prennent-ils en charge les menaces qui pèsent sur l'environnement ? Quels sont les efforts fournis à l'échelle mondiale dans la lutte collective pour la protection de l'environnement ?

Comme on peut le souligner à ce niveau, le domaine d'action de la politique internationale de l'environnement est extrêmement varié. Il concerne l'atmosphère (changements climatiques, appauvrissement de la couche d'ozone, pollutions), les eaux douces, les mers, les océans et les zones côtières, la lutte contre le déboisement et la désertification, la protection de la biodiversité biologique, la gestion rationnelle des biotechnologies, des déchets et des produits toxiques, la santé et la qualité de vie des populations. Cette multiplicité, ajoutée à l'effervescence des activités internationales, rend impossible une présentation qui fasse justice à toutes les facettes de la coopération internationale dans ce domaine.

Les Etats prennent en charge les menaces contre l'environnement par une prise de conscience. Cette dernière ne suffit pas car les mesures appropriées tardent à être prises, alors que la situation s'aggrave. L'irresponsabilité politique lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, les Etats prenant conscience de l'ampleur des atteintes à l'environnement, ont annoncé leur décision de réduire la pollution, de défendre la diversité biologique, de lutter contre la désertification, etc. Plus de 25 ans après, rien ne s'est passé. La situation environnementale est de plus en plus préoccupante ; la cause en est aux mauvaises habitudes, aux législations négligentes, à la pression des pouvoirs économiques, aux délocalisations des industries vers des pays où les normes environnementales sont faibles.

Pour mener à bien la présente étude, nous avons opté pour la méthode structuro-fonctionnaliste. Celle-ci nous a aidé à comprendre comment la communauté internationale s'y prend face au problème de l'environnement, à travers notamment les différents sommets de la terre qu'a connu la planète depuis Rio de Janeiro en passant par Copenhague pour atterrir au sommet de Paris (Cop 21).

Cette méthode est soutenue par la technique d'analyse documentaire, qui nous a permis de consulter les ouvrages, les publications officielles, les revues, les articles, les mémoires, etc. Nous avons pu, tant au niveau du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme que dans les différentes bibliothèques de la place, avoir accès à divers documents ayant des affinités avec le sujet sous examen.

La complexité du traitement de ce sujet qui tient à ses aspects multiformes, multisectoriels, et multidimensionnels, nous a conduit à structurer cet en trois grands points, dont le premier est consacré à l'approche conceptuelle, le deuxième traite des défis environnementaux, et enfin le troisième point analyse les différents grands sommets internationaux visant à sauver l'environnement.

I. APPROCHE CONCEPTUELLE

Dans ce point, nous nous tâchons à élucider les concepts suivants : communauté internationale, environnement, protection de l'environnement et climat.

I. 1. Communauté internationale

L'expression communauté internationale désigne de façon imprécise un ensemble d'Etats influents en matière de politique internationale. Il s'agit notamment de tous les pays du monde ; les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; les Etats membres du Conseil de sécurité des Nations Unies (dont la composition varie); Ou bien seulement, les Etats qui ont une grande influence internationale, notamment les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés.¹

Cependant, du point de vue minimalisme, la communauté internationale fait également penser à l'ensemble des pays puissants du monde qui siègent au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies, laquelle communauté décide de la marche ou des affaires du monde dans ses multiples facettes.

a. Plan politique et médiatique

Cette expression est souvent employée par les médias. En fait, elle n'a de sens que quand les Etats du monde s'expriment massivement sur un sujet. Il n'existe pas de ligne précise définissant à partir duquel moment il y a intervention de la communauté internationale dans une affaire locale. De plus, le nombre d'Etats n'est pas un critère suffisant, l'expression sous-entendant que les Etats se mêlant de l'affaire représentent un poids important dans la politique internationale.

De même, la question de la reconnaissance par la communauté internationale de l'indépendance d'un Etat n'est pas très précise, puisque souvent un Etat cherchant à établir son indépendance est reconnu ou non suivant les intérêts politiques des autres Etats.

¹ SMOUTHS M., *Dictionnaire des relations internationales*, éd. Dalloz, Paris, 2003, p. 432.

On rencontre souvent l'expression « communauté internationale » quand des blocs ou pays s'expriment en sens contraire dans une affaire internationale. En fait, on peut même parler de la division de la communauté internationale quand les Etats-Unis s'opposent au reste des Etats influents de l'ONU.

b. Plan juridique

Certains juristes considèrent que cette notion ne repose sur aucun fondement juridique. Ainsi, deux approches contradictoires sont émises :

Les approches pluralistes et réalistes du droit international, qui tendent à considérer les différents ordres juridiques comme antagonistes et rivaux, et à concevoir la communauté internationale comme un concept inutile et dénué de sens. D'autres approches, davantage constitutionnalistes, qui insistent au contraire sur l'universalisme de certaines valeurs, le cosmopolitisme et/ou le multilatéralisme, tendent à penser la communauté internationale comme horizon régulateur possible du droit².

I. 2. Environnement

Par environnement, il faut entendre tout ce qui entoure, le voisinage. C'est l'ensemble des éléments naturels et artificiels qui entourent un humain, un animal ou un végétal ou plus largement une espèce. C'est aussi l'ensemble des éléments objectifs et subjectifs qui constituent le code de vie d'un individu, ou encore l'ensemble des êtres et des choses qui composent l'espèce proche ou lointain de l'homme, sur lesquels ils peuvent agir mais qui, réciproquement, agissent sur lui, et déterminent ainsi totalement ou partiellement son existence et ses modes de vie.³

Par ailleurs, le même terme fait également penser à un milieu dans lequel une organisation fonctionne, incluant l'air, la terre, les ressources naturelles, la faune, les êtres humains et leurs interrelations. Il désigne tout ce qui entoure une entité spatiale abiotique ou vivante. Depuis la fin des années 1960, le terme environnement a pris une acception plus spécifique et

² GUILLAUME R. et VINCENT J., *Lexique des termes juridiques*, 1^{ère} édition, Dalloz, Bruxelles, 2004, p.244.

³ Magazine Mwana Mboka, *Environnement en danger*, n°47, 2009, p.15.

désigne la composante écologique du cadre de vie de l'homme. De façon sous-jacente, le terme environnement est associé aux problèmes de dégradation de la biosphère toute entière par la suite de la civilisation technologique sur la totalité des milieux naturels.⁴

I. 3. Protection de l'environnement

La protection de l'environnement a pour objet d'assurer la conservation des écosystèmes peu ou pas modifiés par l'homme, c'est-à-dire la façon, le maintien de l'intégrité des biotopes ainsi que la diversité biologique qui leur est propre, donc celle de la totalité des espèces vivantes et de façon plus générale du patrimoine génétique biotique qu'elles renferment.⁵

I. 4. Climat

Le terme climat, est l'ensemble des conditions atmosphériques et météorologiques d'une région géographique donnée, pendant une période donnée. Le climat exerce une action marquée sur les êtres vivants, soit par les sols très variés des différentes contrées.

Le terme climat est défini aussi comme étant une distribution statistique des conditions de l'atmosphère terrestre dans une région donnée pendant une période donnée.⁶

II. DEFIS ENVIRONNEMENTAUX INTERNATIONAUX

Dans ce deuxième point, il est question de stigmatiser les défis environnementaux, où les menaces sont multiples. Ces différents défis liés à l'environnement vont de la diminution de la couche d'ozone ou réchauffement climatique de l'atmosphère (effet de serre), en passant par la pollution de l'air et de l'eau, à la déforestation, la désertification, et à la sécurité environnementale, etc.

⁴ RAMADA F., *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et sciences de l'environnement*, Dunod, 2002, p. 279.

⁵ *Ibidem*, p. 375.

⁶ Disponible sur www.wikipédia.org/climat.

II. 1. Du réchauffement climatique à la pollution et autres fléaux

Il est question d'analyser ici les menaces découlant de la détérioration de l'environnement au niveau de l'atmosphère. Ces menaces sont entre autres : le réchauffement climatique, la pollution, la désertification et la déforestation.

II. 1. 1. Réchauffement Climatique

Le réchauffement climatique, également appelé réchauffement planétaire ou réchauffement global, est un phénomène d'augmentation de la température moyenne des océans et de l'atmosphère, à l'échelle mondiale et sur plusieurs années. Dans son acception commune, ce terme est appliqué au changement climatique observé depuis environ 25 ans, c'est-à-dire depuis la fin du XX^e siècle.

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est chargé d'établir un consensus scientifique sur cette question. Son quatrième rapport auquel ont participé plus de 2500 scientifiques de 130 pays, affirme que la probabilité du réchauffement climatique depuis 1950 soit d'origine humaine est de plus de 90%. Ces conclusions ont été approuvées par plus de 40 sociétés scientifiques et académies des sciences, y compris l'ensemble des académies nationales des sciences des grands pays industrialisés.⁷

a. Effet de serre additionnel

L'effet de serre est un phénomène naturel, une partie du rayonnement infrarouge émise par la terre vers l'atmosphère terrestre reste piégée par les gaz dits « à effet de serre », qui augmentent ainsi la température de la basse atmosphère (troposphère). Ces gaz sont essentiellement de la vapeur d'eau, et une infime partie est d'origine humaine. Sans cet effet, la température de surface de la terre serait en moyenne de -18°C.

⁷ JANCOVICI J. M., *L'Avenir climatique : quel temps ferons-nous?*, Science ouverte, Seuil, Paris, 2002, pp. 22-24.

Actuellement, ce phénomène naturel se renforce, car la quantité de gaz à effet de serre a augmenté ces dernières années, en particulier le CO₂, naturellement en très faible concentration dans l'atmosphère par rapport à la vapeur d'eau ou au diazote (N₂), ce qui déséquilibre le bilan radiatif de la terre.

Selon les conclusions du rapport de 2001 des scientifiques du GIEC, la cause la plus probable de ce réchauffement dans la seconde moitié du XX^e siècle serait le « forçage anthropique », c'est-à-dire l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre résultant de l'activité humaine. Selon les prévisions actuelles, le réchauffement planétaire se poursuivrait au cours du XXI^e, mais son amplitude est débattue : selon les hypothèses retenues et les modèles employés, les prévisions pour les 50 années à venir vont de 1,8 à 3,4°C.

b. Conséquences environnementales prévues

Les modèles utilisés pour prédire le réchauffement planétaire futur peuvent aussi être utilisés pour simuler les conséquences de ce réchauffement sur les autres paramètres physiques de la terre, comme les calottes de glace, les précipitations ou le niveau des mers. Dans ce domaine, un certain nombre de conséquences du réchauffement climatique sont l'objet d'un consensus parmi les climatologues.

b. 1. Montée des eaux

Une des conséquences du réchauffement planétaire sur lesquels s'accordent les scientifiques est la montée du niveau des océans. Deux phénomènes engendrent cette élévation : l'augmentation du volume de l'eau due à son réchauffement (dilatation thermique) ; et l'apport d'eau supplémentaire provenant de la fonte des calottes glaciaires continentales.

b. 2. Conséquences immédiates

Parmi les conséquences immédiates, l'humanité assiste aux inondations, tsunamis, tremblement de terre, phénomène de cyclone et autres.

II. 1. 2. Pollution sous toutes ses formes

a. Pollutions transfrontalières

Fort utilisé de nos jours, le terme pollution recouvre bien des acceptions et est qualifié d'une multiple action qui dégrade l'environnement. Ce vocable désigne sans aucune ambiguïté les effets de l'ensemble des composés toxiques libérés par l'homme dans la biosphère.

A l'opposé, son emploi pourrait paraître moins évident au profane lorsqu'il concerne le rejet dans l'environnement de substances naturelles, voire biogènes, mais qui jouent et exercent une action perturbatrice dans les écosystèmes pollués du fait que l'homme en modifie de façon importante leur concentration. Tel par exemple le cas de gaz carbonique (CO₂) rejeté dans l'atmosphère par la suite des combustions des eaux continentales par suite de leur usage systématique comme engrains dans le domaine de l'agriculture.

La définition la plus précise du terme pollution a été donnée par le premier rapport du conseil sur la qualité de l'environnement de la Maison Blanche en 1965. La pollution, dit ce rapport, « est une modification défavorable du milieu naturel qui apparaît en totalité ou en partie comme sous-produit de l'action humaine, au travers des effets directs ou indirects altérant les critères de réparation des flux de l'énergie, des niveaux de radiation de radiation, de la constitution physico-chimique au milieu naturel et de l'abondance des espèces vivantes. Ces modifications peuvent affecter l'homme en altérant les objets physiques qu'il possède ou ces possibilités récréatives du milieu ».⁸

b. Principales causes de pollutions

Depuis l'apparition de premières cités, au début du néolithique, les sources de pollution n'ont fait que croître en nombre et en importance. Initialement ces dernières étaient d'origines strictement microbiennes et résultaient de l'absence d'élimination des eaux usées urbaines. Les métallurgies primitives furent aussi la source de pollution, certes localisées.

⁸ KENGE PAKU R., « L'engagement de la communauté internationale dans la protection de l'environnement : De Rio de Janeiro à Copenhague », Mémoire de licence en RI, UPN, Inédit, Kinshasa, 2010-2011, p. 24.

Cependant, ce n'est qu'à l'aube de la civilisation industrielle, au milieu du XVIII^e siècle que les phénomènes de pollution prirent une importance significative qui, depuis, est allé en s'accroissant de la façon exceptionnelle jusqu'à nos jours.

b. 1. Production d'énergie

La production d'énergie vient largement en tête des innombrables sources de pollution propres à la civilisation industrielle moderne. L'usage des combustibles fossiles et, en date plus récente, celui de l'énergie nucléaire, constituent une importante cause de production d'argent polluant et cela depuis ce stade même de l'extraction jusqu'en aval, à celui de l'élimination des déchets.

Particulièrement illustratif est l'usage du pétrole, source de graves pollutions des eaux océaniques et du littoral des puits sous-marins offshore, sans omettre les redoutables et hélas trop fréquentes marées noires jusqu'aux raffineries et l'utilisation dans les divers carburants.

b. 2. Pollutions par les industries

Les pollutions par les industries, en particulier métallurgiques et chimiques, représentent une cause essentielle de pollution, non seulement au niveau des usines mais aussi à celui de l'utilisation des substances produites qui conduisent généralement à une pollution diffuse, dont l'importance peut être considérable tant au plan des quantités dispersées dans l'environnement qu'à celui des conséquences écotoxicologiques.

Ceci dit, abordons à présent dans les lignes qui suivent, comment la déforestation et la désertification contribuent-elles à la dégradation de l'environnement ?

II. 1. 3. Autres fléaux

a. Déforestation

La déforestation est le phénomène de régression des surfaces couvertes des forêts. Elle résulte des actions de déboisement puis de défrichement, liées à l'extension des terres agricoles, d'une exploitation excessive ou anarchique de certains espaces forestiers et de l'urbanisation. La

déforestation actuelle concerne essentiellement les principales. En 2005, elle a été qualifiée d'alarmante par la FAO.⁹

La destruction de la forêt serait responsable de 18¹⁰ à 20%¹¹ des émissions de gaz à effet de serre. C'est un des éléments importants qui causent le réchauffement climatique.

La déforestation est ancienne, elle a commencé, selon Williams¹², dès la fin de la préhistoire, avec une nette corrélation spatio-temporelle entre le recul des forêts et la densité de la population humaine en zone tempérée, même si des populations assez denses ont pu localement vécu dans la forêt sans la détruire, en zone tropicale (ex : Amérindiens, population d'Afrique et de l'actuelle Indonésie). Un cas historique étudié et médiatisé a été celui de l'île de Pâques dont la surexploitation par les Pascuans a provoqué la chute de leur culture et de leur population. Un modèle mathématique a établi que leur population n'aurait pas dû dépasser 2000 habitants pour qu'ils puissent durablement survivre sur l'île sans épuiser la ressource qui leur était indispensable : le palmier.

Les causes directes de la déforestation actuelle sont humaines sont entre autres : activités humaines (l'utilisation agricole des surfaces, développement des infrastructures (urbanisation).

Les causes indirectes de la déforestation sont nombreuses, parmi lesquelles nous pouvons citer : les difficultés sociales, la pauvreté, l'explosion démographique, l'absence de réglementation au sein des pays concernés, qui découle de l'ignorance et du désintérêt des acteurs et des consommateurs.

Les conséquences de la déforestation s'observent sur le sol, les milieux et la biodiversité (eau, ruissellement, climat, activités humaines,...).

⁹ Rapport de la FAO, l'agriculture en 2005, p.32.

¹⁰ *Journal Le Monde* du 28 novembre.2008.

¹¹ Communiqué intitulé : la déforestation se poursuit à un rythme alarmant : Nouveaux chiffres de la FAO sur les forêts mondiales, Rome, 14 novembre 2005 ; basé sur les conclusions de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (Global Forest Ressources Assessment), étude la plus complète jamais faite à cette date (à partir des chiffres officiels des Etats portant sur l'usage et la valeur des forêts dans 229 Pays et territoires, de 1990 à 2005.

¹² BOLOGNA M., *Sciences et vie*, Université de Tarapaca, Brésil, 2008, p. 36.

b. Désertification

La désertification quant à elle, est un processus de dégradation des sols qui peut avoir lieu dans des zones arides, semi-arides et subhumides sèches, à l'exclusion des déserts (zones hyper-arides).¹³ Ce phénomène représente une des catastrophes naturelles à long terme. La désertification est amplifiée par le réchauffement de la planète, et par l'extension des activités humaines telles que l'irrigation, l'industrialisation, le tourisme et le surpâturage (au Sahel, notamment). Ses effets, qui résultent d'une dégradation lente des terres, sont souvent confondus avec ceux des sécheresses, avec lesquels il interagit.

La désertification constitue un problème d'environnement et un problème de développement. Elle affecte l'environnement local et le mode de vie des populations, mais ses effets ont des retentissements plus globaux : biodiversité, changements climatiques, dégradation des terres, constituant à la fois une conséquence du mal-développement et une entrave majeure au développement durable des zones sèches.

La définition de la désertification, retenue au niveau international et énoncée initialement dans le chapitre 12 de l'Agenda 21, puis dans l'article 1 de la Convention des Nations Unies est la suivante : « Le terme de désertification désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». ¹⁴

La désertification prend une ampleur croissante et est jugée assez inquiétante pour que l'ONU, au sommet de la terre de Rio tenu en juin 1992, à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) ait jugé utile de proposer une Convention mondiale sur la lutte contre la désertification. Faute d'entente des élus sur son contenu, elle est devenue une déclaration d'intention.

Les causes de la désertification sont provoquées par la combinaison de deux principaux phénomènes notamment, une poussée démographique

¹³ Article 1^{er} de la Convention sur la lutte contre la désertification.

¹⁴ KENGE PAKU R., *Loc. cit.*, p. 32.

(3% par an au début du XXIème siècle) qui fragilise les sols par la surexploitation des terres afin de nourrir la population d'une part, et la jachère traditionnelle a ainsi été abandonnée dans les années 1960 et la surexploitation du bois, que les ruminants empêchent de repousser, d'autre part. Les sols sont ainsi fragilisés à des conditions naturelles plus contrastées. Les sols sont exposés à l'érosion provoquée par le vent et par l'écoulement d'eau de pluies rares (entre juin à septembre) mais de plus en plus violentes en raison du changement climatique.

La terre ainsi érodée, devenue stérile, forme des plaques désertiques, les « zipelés », de plus en plus vastes et qui finissent par se rejoindre pour enfin créer une grande zone désertique où la survie des humains, des espèces animales et végétales devient difficile, voire impossible.

III. GRANDS SOMMETS INTERNATIONAUX POUR L'ENVIRONNEMENT : DE RIO DE JANEIRO A PARIS

C'est le point culminant de notre étude. L'histoire de l'écopolitique internationale est ponctuée de grands rendez-vous multilatéraux dont les résultats ont influencé les discussions et les politiques nationales et internationales subséquentes, où les différentes parties prenantes ont exprimé leurs espoirs et leurs craintes, défini les contours de ce qui était possible et souhaitable. En effet, on a vu combien Stockholm représentait un moment clef où sont apparues des dynamiques qui caractérisent toujours ce changement d'action. La conférence de Rio, vingt ans plus tard, témoignait des espoirs de l'humanité à un moment où tout semblait possible.

La conférence de Johannesburg, dix ans après, qui se situait ostensiblement dans la continuité de Rio, fut un retour plus sobre à une réalité qui a mis en évidence le contexte nouveau, les débats et les préoccupations de l'écopolitique internationale de la prochaine décennie. C'est pourquoi, toutes les grandes conférences seront traitées ici pour plus de lumière sur les préoccupations environnementales internationales.

III. 1. Conférence de Rio de Janeiro

La Conférence des Nations Unies sur L'Environnement et le Développement (CNUED), plus connue sous le nom de la Conférence de Rio, s'est déroulée à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992, vingt ans après le Sommet des Nations Unies sur l'Homme et l'Environnement (encore appelé conférence de Stockholm), qui a abouti à la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Elle a réuni les représentants de 178 pays (dont un grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement), de diverses organisations gouvernementales et quelque 3000 représentants d'organisations non gouvernementales (1450 ONG accréditées). Elle rassembla 8000 délégués, des dizaines d'OIG.

Lors de la clôture solennelle, 103 chefs d'Etat et de gouvernement étaient assis autour d'une table, ce qui constitua le plus grand rassemblement de ce genre de l'histoire, jusqu'à la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'ONU à l'automne 1995. Si chacun en tira une opinion partagée, tous avaient juré conscients qu'ils vivaient un moment d'un grand symbolisme et que personne ne pouvait vraiment prédire la dynamique et que personne ne pourrait engendrer.¹⁵

Si la conférence de Rio n'a pas produit des effets concrets escomptés, elle marque cependant une prise de conscience de la nécessité de gérer les questions environnementales à l'échelle planétaire, afin d'assurer le développement durable de l'humanité.

III. 1. 1. Longue marche vers Rio

C'est par la résolution 44/228 du 22 décembre 1989 que l'Assemblée Générale de l'ONU décida de convoquer les Etats à une conférence mondiale sur l'environnement et le développement en 1992 à Rio de Janeiro. L'impact de la conférence de Stockholm, l'émergence d'un mouvement environnemental organisé, l'apparition des problèmes à l'échelle mondiale, la médiatisation de diverses catastrophes pouvant être reliées à une mauvaise gestion des rapports de l'homme et de l'économie à la nature, la parution du

¹⁵ PRESTRE P., *Protection de l'environnement et relations internationales*, Dalloz, Paris, 2006, pp. 223-233.

rapport Brundtland, l'impasse du dialogue Nord-Sud et donc la volonté de certains Etats de se relancer sous une forme différente, tous ces facteurs ont contribué, à des degrés différents, à soutenir les principes d'une conférence qui, vingt ans après celle de Stockholm, chercherait à catalyser la coopération internationale au profit d'une série d'actions concrètes et ambitieuses en faveur de la croissance économique, de l'amélioration de la qualité de vie des individus et de la protection du milieu naturel.

La réussite de la conférence de Stockholm, dans la mesure où elle n'échouera pas sur les récifs des antagonismes politiques, tint beaucoup à sa préparation soignée sous la direction énergique de son Secrétaire Général Maurice Strong. On peut identifier trois axes principaux¹⁶ : un axe politique où les gouvernements devraient s'éteindre sur l'ordre du jour, le monde de négociation, les principes politiques sous-tendant tout accord et sur le contenu des documents adoptés ; un axe scientifique où les représentants des gouvernements et les experts d'OIG, assistés des connaissances des ONG et d'experts indépendants, tendaient à définir les paramètres scientifiques des problèmes et des options de solutions ; et les discussions en cours sur des conventions, sur la diversité biologique, les échanges climatiques et les forêts qui devraient être signées à Rio, mais étaient négociées, en parallèle.

a. Axe politique

Ces aspects politiques comprenaient non seulement la conciliation des points de vue des gouvernements sur la forme, la structure et le contenu de la conférence, mais touchaient également aux relations entre les divers acteurs internationaux au sein de ce processus. La résolution 44/228, en effet, invitaient les OIG globales ou régionales et les ONG accréditées auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU (ECOSOC), à contribuer à la préparation de la conférence.

La résolution insistait sur l'importance d'organiser une série de conférences sur l'environnement et le développement préparée par les commissions économiques régionales de l'ONU, afin de coordonner les différentes positions des acteurs concernés par chacun des quarante

¹⁶ *Ibidem*, p. 245.

chapitres de l'éventuel plan d'action « Agenda 21 », de bâtir un consensus et d'identifier, pour la CNUED, les aspects politiques des questions à débattre.

Sous les auspices de la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Europe (CCE-ONU), Bergen, en mai 1990, accueillit la première réunion régionale qui donna le ton aux suivantes. Elle fut suivie de réunions organisées par la Commission Economique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique « CESAP » à Bangkok (octobre 1990), la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) à Tlatelolco (mars 1991), la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) au Caire (juillet 1991) et la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) également au Caire (septembre 1991).

Chacune donna naissance à une déclaration distincte qui exposait les principes et perspectives du groupe. D'autres réunions visaient également à construire ou à renforcer des coalitions politiques.

Comme Stockholm, la résolution 44/228 invitait les Etats à soumettre des rapports nationaux indiquant les progrès accomplis et les problèmes d'ordre internes liés aux questions du développement durable faisant l'objet des négociations en cours ; ladite résolution.

La résolution 44/228 prévoyait, que la conférence porterait sur neuf grands problèmes d'environnement : la protection de l'atmosphère globale (amincissement de la couche d'ozone et changements climatiques) ; la protection des eaux douces ; la protection et la gestion des terres (lutte contre le déboisement, la désertification et la sécheresse) ; la préservation de la diversité biologique ; la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques ; la gestion écologiquement rationnelle des déchets ; les conditions de vie des populations les plus pauvres ; et la protection et la promotion de la santé.

b. Axe scientifique

La plupart des questions sectorielles d'Agenda 21 furent confiées aux institutions spécialisées de l'ONU chargées d'identifier les problèmes et les options possibles et de faciliter l'atteinte d'un consensus. Par exemple,

chaque aspect du chapitre sur les mers et les océans, le plus long et l'un de plus complexes d'agenda 21, qui comprend le développement des zones littorales, les mers fermées, la gestion des ressources biologiques, la pollution des mers le renforcement des compétences, le développement des instruments juridiques et des institutions, fut confié à une institution principale aidée du bureau des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'ONU, du PNUD, de la FAO, de l'OMI, de l'AIEA, de l'UNHCR, de l'OMS, de l'OMM, de l'UICN, etc.

Le Secrétariat de la conférence mit sur pied un système de groupes de travail composés d'experts provenant du système des Nations Unies, d'OIG, d'ONG et des secteurs publics nationaux. Sur 120 membres au total, 19 étaient des experts scientifiques, sept experts venaient des ONG et le reste du système des Nations Unies.¹⁷

Ces groupes se penchèrent sur les éléments d'Agenda 21 et sur les questions multidisciplinaires sous-jacentes afin de fournir une toile de fond analytique et de développer les propositions. Dix groupes furent ainsi formés sur : l'agriculture, l'atmosphère, la biodiversité, les biotechniques, l'éducation, la relation entre l'environnement et le développement, l'information, les océans, les transferts de technologies et la foresterie. Leur influence fut substantielle puisqu'ils rédigèrent les documents soumis par le Secrétariat aux comités préparatoires.

c. Axe civil

La résolution 44/228 invitait également les Etats à promouvoir l'engagement de la société civile ; comité scientifique ; industrie, syndicats et ONG concernées et les ONG accréditées par l'ECOSOC à contribuer au processus de réparation. C'est la première fois qu'autant d'ONG furent associées aux préparatifs d'une conférence, y contribuèrent massivement et purent y participer directement.

Les ONG participaient aux rencontres formelles et plénières des comités préparatoires où elles pouvaient s'exprimer librement et purent

¹⁷ FINGER M., *Environmental NGO in World Politics: Linking the Local and the Global*, Routledge, Londres et New York, 1994, pp. 186-213.

soumettre des documents dont certains furent présentés par le Secrétariat comme des documents officiels. Mais à Rio, elles ne jouirent que du statut d'observateur.

Les ONG formèrent ainsi une clientèle privilégiée, soutenant le processus de préparation, contribuant en idées et propositions, agissant sur les gouvernements. Le Secrétariat a créé un bureau de liaison, tandis que le Center For Our Common Future, le prolongement institutionnel de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (CMED) créa un comité de félicitation en juin 1990 qui organisa une douzaine de forums publics rassemblant les ONG et hautes personnalités politiques¹⁸. Cette présence au niveau international leur ouvrit également un plus grand espace de participation au niveau national.

Certaines industries, celle du bois, par exemple, mirent également sur pied des réunions sectorielles (Paris, septembre 1991). Le Business council for sustainable development, constitue spécialement afin de faciliter la contribution des dirigeants des firmes transnationales à la CNUED. Elabora un processus de préparation étendu. Seize groupes de travail examinèrent divers impacts du développement durable du point de vue de l'industrie. Cet organisme développa un code de conduite volontaire qui devrait inspirer la réflexion des entreprises sur l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Des nombreuses réunions furent organisées avec concours de la CNUED ou d'institutions spécialisées de l'ONU. En décembre 1991, environ mille représentants d'ONG d'environnement et de développement dont 1/3 des pays en développement se réunirent à Paris à l'appel du Centre International de Liaison pour l'Environnement (CILE) et adoptèrent l'Agenda ya wananchi, plan d'action des citoyens pour les années 1990.

III. 2. Conférence de Copenhague

Ce que Copenhague révèle, au-delà d'un écart entre ententes et engagements, c'est la prise de conscience des Etats et organisations

¹⁸ FINGER M., *From Political to Global Ecology: A Social History of the Green Movement*, Zed Books, Londres, 1993, p. 78.

internationales à œuvrer ensemble en termes de la gouvernance internationale du climat.

III. 2. 1. Protection de l'environnement au cœur de la politique internationale

La protection de l'environnement comme une question de politique internationale apparaît lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm) qui a posé les bases d'un droit à un environnement sain depuis 1972.¹⁹ A l'issue de laquelle est créé le programme des Nations Unies pour l'Environnement. Plus tard, le principe de développement soutenable a été énoncé dans le rapport Brundtland.

La protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique ont fait l'objet de l'agenda politique des Etats à travers les institutions spécialisées de l'ONU, commissions, UNEP, UNFCCC, protocole de Kyoto. Tous les acteurs présents ont joué un rôle central dans la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur le climat. Cependant, le niveau national n'a pas joué un rôle décisif dans ce processus politique contrairement au niveau international où l'élaboration des politiques climatiques a contribué à la création de politiques nationales.²⁰

III. 2. 2. Vers une conscience planétaire

Si beaucoup d'acteurs ont pensé à l'amorce de la fin du multilatéralisme, Copenhague a marqué un changement des règles du jeu, une appropriation graduelle de la politique climatique par les Etats, particulièrement les pays en voie de développement et à une décentralisation des prises de décision ont été observés sur la scène internationale.

La décentralisation progressive se traduit donc par une architecture climatique sur les niveaux multilatéral, régional, national et local. Un accord a été donc négocié à Copenhague, lequel a été conclu par un groupe d'Etats avant même le forum et n'a pas été adopté par la COP, par manque de consensus. Il a juste été reconnu par celle-ci comme instrument de facilitation de la coordination des mesures entre les Etats.

¹⁹ COLOMBIER, « Dix-huit ans de négociation sur le climat », entretien, dans *Courrier de la planète*, n°89, novembre 2009, pp. 103-105.

²⁰ *Ibidem*.

III. 2. 3. Quelques défis ayant bloqués les résultats de la négociation

Malgré des vastes espérances, les négociations avaient peu de chance d'aboutir à un résultat escompté en ce sens que plusieurs déterminants ont bloqué le processus, notamment : l'absence de volonté politique, nature complexe du changement climatique, inadéquation des institutions et des outils mis en œuvre.

III. 3. Conférence de Paris ou COP21

La COP21 ou conférence de Paris a permis d'aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les Etats, visant le maintien du réchauffement climatique du monde à 1,5-2°C, que préconisé par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de l'environnement (GIEC). Partant du nombre des participants et la vigueur des engagements pris, l'accord de Paris est très important en matière de dérèglement ; entré en application le 4 novembre 2016 et ratifié par 189 parties, dont les émissions représentent 96,98%.

A l'issue de cet accord, les parties prenantes ont convenu à l'universalité et au caractère contraignant dudit accord ; la justice et différenciation dans le chef de l'accord et la durabilité et le dynamisme.

III. 3. 1. Accord juridique et universel applicable à tous

Les parties à la négociation se sont engagées à mettre sur pied des stratégies de développement à faible émission de gaz à effet de serre sur le long terme. C'est la toute première fois qu'un accord universel soit conclu en matière de la lutte contre le dérèglement climatique.

Certaines règles contraignantes s'appliquent aux Etats partis, comme l'obligation pour les pays développés d'adopter un appui financiers aux pays en développement pour la mise en œuvre de l'accord.

III. 3. 2. Accord juste et différencié

Les responsabilités sont partagées face au défi climatique selon les Etats en terme des capacités et développement, mais également les besoins spécifiques des pays sous-développés ; en dehors des engagements

financiers, les pays industrialisés devront faciliter les transferts de technologie, et plus la mutabilité à une économie dé-carbonée.

III. 3. 3. Accord durable et dynamique

Cet accord de Paris met sur pied un agenda de l'action, visant notamment à mettre des mécanismes qui garantiraient les progrès. L'objectif sacro-saint étant de limiter l'augmentation moyenne de la température en dessous de 2° au regard des niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'augmentation des températures à 1,5°.

A cet effet, il est prévu dans cet accord que chacun des pays doit renvoyer tous les cinq ans ses engagements pour poursuivre l'effort de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

CONCLUSION

En dehors des catastrophes naturelles qui déciment çà et là les vies humaines, mêlés au terrorisme, aux pandémies et autres phénomènes, le problème de l'environnement n'est pas en reste, il constitue de nos jours un des problèmes majeurs qui mobilise l'humanité toute entière, car ses conséquences exposent la planète terre à la disparition.

Devant cette réalité dangereuse qui guette l'humanité, les Etats puissants dits pollueurs ont, depuis plusieurs années, pris conscience de la situation et s'efforcent de trouver des solutions visant à limiter le danger. Voilà pourquoi plusieurs rencontres ont eu lieu à travers le monde pour examiner cette problématique. Cette étude se donne pour tâche d'en étudier en partant de la convention internationale de Rio de Janeiro à celle de Paris dite COP 21, pour dégager la confrontation à laquelle se livre la communauté internationale face, justement, aux défis environnementaux.

A l'issue de cette analyse, il est à retenir que bien que conscientes du danger, les puissances pollueuses, mettent en avant-garde leurs intérêts économiques, divergent quant à la solution commune à prendre, chacune d'elles campant de son côté et se rejetant parfois mutuellement des responsabilités.

A observer de très près, de Rio de Janeiro à Paris, toutes les résolutions prises restent, jusqu'à preuve du contraire des lettres mortes, donnant ainsi raison à l'adage selon lequel « l'homme est un loup pour l'homme ». Alors que l'environnement continue à se dégrader chaque jour qui passe, et que la solution à cette dégradation reste l'application des différentes résolutions adoptées à travers les multiples conventions susmentionnées dans cette étude, les puissances pollueuses préfèrent se livrer à la confrontation qui ne résoudra jamais le problème.

Au contraire, le problème de l'environnement devient de plus en plus un moyen, un déraillement contre un certain ordre politique ou une manière sans laquelle les Etats avancent des revendications traditionnelles sur la scène internationale.

Eu égard à ce qui précède, l'humanité va devoir continuer à relever, au cours du siècle présent, de nombreux défis liés à la surpopulation, à la désertification, à la déforestation, aux réchauffements planétaires, aux pollutions et aux dégradations multiples de l'environnement planétaire, avec comme conséquence finale : la raréfaction des ressources les plus élémentaires qui remettra assurément en cause la solidarité internationale et donc la disparition de la planète terre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOLOGNA M., *Sciences et vie*, Université de Tarapaca, Brésil, 2008.
- COLOMBIER, « Dix-huit ans de négociation sur le climat », entretien, dans *Courrier de la planète*, n°89, novembre 2009, pp. 103-105.
- Communiqué intitulé : la déforestation se poursuit à un rythme alarmant : Nouveaux chiffres de la FAO sur les forêts mondiales, Rome, 14 novembre 2005.
- FINGER M., *Environmental NGO in World Politics: Linking the Local and the Global*, Routledg, Londres et New York, 1994.
- FINGER M., *From Political to Global Ecology: A Social History of the Green Movement*, Zed Books, Londres, 1993.
- GUILLAUME R. et VINCENT J., *Lexique des termes juridiques*, 1^{ère} édition, Dalloz, Bruxelles, 2004.

JANCOVICI J. M., *L'Avenir climatique : quel temps ferons-nous?*, Science ouverte, Seuil, Paris, 2002.

Journal Le Monde du 28 novembre.2008.

KENGE PAKU R., « L'engagement de la communauté internationale dans la protection de l'environnement : De Rio de Janeiro à Copenhague », Mémoire de licence en RI, UPN, Inédit, Kinshasa, 2010-2011.

Magazine Mwana Mboka, *Environnement en danger*, n°47, 2009.

PRESTRE P., *Protection de l'environnement et relations internationales*, Dalloz, Paris, 2006.

RAMADA F., *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et sciences de l'environnement*, Dunod, 2002.

Rapport de la FAO, l'agriculture en 2005.

SMOUTHS M., *Dictionnaire des relations internationales*, éd. Dalloz, Paris, 2003.

www.wikipédia.org.climat.